



RETRAITES - DECRYPTAGE

L'INDEXATION DES PENSIONS

OCTOBRE 2019

Aujourd'hui, les pensions sont indexées sur les prix. Pour la CFDT, les niveaux de vie des actifs et des retraités doivent évoluer solidairement.

AUJOURD'HUI, LES PENSIONS SONT INDEXÉES SUR LES PRIX

L'indexation des pensions sur l'inflation garantit en théorie le maintien du pouvoir d'achat des retraités, mais pas leur niveau de vie relatif.

Le niveau de vie des retraités est aujourd'hui en moyenne équivalent à celui des actifs, mais cela risque de ne pas durer...

Si les salaires augmentent plus vite que les prix le niveau de vie des retraités décrochera de celui des salariés.

Avec l'allongement de l'espérance de vie, ce décrochage peut rapprocher le niveau de vie des plus basses pensions de la pauvreté (définie à partir de 60 % du revenu médian).

Il peut aussi limiter la capacité des retraités à assumer les dépenses liées à la dépendance.

Le système par répartition vise pourtant à partager équitablement les revenus entre actifs et retraités.

Il serait donc logique que les retraités bénéficient aussi des fruits de la croissance et que les retraites progressent plus vite que les prix.

Mais le système français (comme beaucoup d'autres) a fait le choix (depuis 1993 - Réforme Balladur) de maintenir des taux de remplacement élevés (*rapport entre le montant du dernier salaire et de la première pension*) mais de limiter les revalorisations des pensions pendant la retraite.

FAIRE ÉVOLUER SOLIDAIREMENT LES NIVEAUX DE VIE DES ACTIFS ET DES RETRAITÉS

Pour la CFDT, les niveaux de vie des actifs et des retraités doivent évoluer solidairement : c'est un des objectifs du système de retraites par répartition.

Les retraités, en particulier les plus basses pensions, doivent pouvoir bénéficier des fruits de la croissance.

Avec l'allongement de l'espérance de vie et la montée des risques de dépendance, il faut autant que possible sécuriser l'évolution du niveau de vie des retraités.